

Icopal sas - Siplast - BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr HOUSSIN

Trappes, le 30 septembre 2019

N/REF. : N° 100-696-19-01

**RAPPORT D'ENQUETE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE
« T-FIX »**

Destination : Procédé d'intégration en toitures étanchées, d'une ossature composite support d'éléments de sur-toiture

Demandeur : Icopal S.A.S – Siplats – BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

Nombre de pages : 3+ Cahier des Charges de Pose « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019 – Révision 02

REDACTEUR : I. BOUREIMA



1. OBJET

La société ICOPAL S.A.S. a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE une enquête technique d'aptitude à l'emploi du procédé « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019– Révision 02.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect Solidité du procédé d'intégration en toiture, étanchée au moyen d'un complexe bicouche bitumineux autoprotégé, d'une ossature composite, support d'éléments de sur-toiture.

Notre mission ne concerne pas les éléments de surtoiture eux-mêmes, qui doivent posséder leurs propres documents d'agrément, mais la possibilité de les mettre en œuvre tout en assurant l'étanchéité et la solidité des toitures concernées.

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION

Il s'agit de la possibilité de mise en œuvre sur un support porteur ou non en toiture d'un rail en matière composite (résine polyester renforcée par fibres de verre). Ce rail est fixé mécaniquement au support et intégré au système d'étanchéité comme indiqué au chapitre 5 du CCP examiné.

Le procédé vise les toitures inaccessibles en travaux neufs et de réfection.

Le domaine d'application du procédé est défini à l'article 3 du CPP.

3. ELEMENTS PORTEURS ET SUPPORTS

Les éléments porteurs visés par le procédé sont constitués de :

- Béton ou béton armé ;
- Béton cellulaire autoclavé ;
- Bois ou panneaux dérivés du bois ;
- Bacs d'acier nervurés.

Les supports non porteurs tels qu'isolants thermiques sont ceux réalisés conformément aux prescriptions des documents normatifs les concernant. La classe de compressibilité et la pression maximum sous chaque plot à ne pas dépasser sont définies au chapitre 4.5 du CCP examiné.

4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier des Charges de Pose « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019– Révision 02
- ◆ Les documents d'agrément des revêtements d'étanchéité (cf. art. 5.1 du CCP)
- ◆ Normes et recommandations professionnelles :
 - Les DTU et documents de référence cités au chapitre 4 du CCP.

5. FABRICATION ET CONTROLE

Les feuilles d'étanchéité sont fabriquées par la société Icopal SAS et bénéficient de leurs propres agréments. La fabrication des rails composites fait l'objet d'un système qualité conforme à la norme ISO 9001. Les éléments de surtoiture doivent bénéficier de leurs propres garanties (hors mission d'Alpha Contrôle).

6. RECOMMANDATIONS

En complément des prescriptions de mise en œuvre figurant au Cahier des Charges de Pose « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019– Révision 02, une attention particulière doit être accordée au respect des conditions suivantes :

- La présente enquête technique a pour objectif de statuer sur la possibilité de poser d'éléments de surtoiture au moyen d'un système de rails en matière composite intégrés à l'étanchéité en feuilles auto-protégées des toitures. Le procédé examiné permet de réaliser ladite intégration.
- Il est à noter que le procédé transforme, au moyen des rails en matière composite, des sollicitations (ex. surcharges climatiques de neige et de vent plus le poids des modules) en actions linéairement répartis sur les supports porteurs. Ce point devra être pris en compte par les bureaux d'études de la charpente et de la couverture pour chaque chantier concerné par le procédé, afin d'évaluer la capacité portante du support. Pour les supports en béton aucune fixation ne devra être implantée à proximité d'une installation incorporée dans lesdits supports sans étude préalable de faisabilité.
- En aucun cas notre rapport ne statue sur les performances et la durabilité des éléments de surtoiture eux-mêmes. Ces éléments doivent bénéficier de leurs propres documents d'agrément
- La société Icopal S.A.S. doit prêter assistance sur simple demande à tout applicateur du procédé.
- Les toitures existantes pour lesquelles l'application du procédé est pressentie, devront faire l'objet d'une étude préalable de diagnostic, dont les conclusions doivent confirmer ou infirmer la possibilité de mise en œuvre de procédé sur la toiture à rénover.

7. CONCLUSION

L'examen du CCP « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019– Révision 02, et les éléments d'informations fournis par la société Icopal S.A.S., permettent de conclure que la Solidité et l'étanchéité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du système CCP « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019– Révision 02, dans les limites arrêtées par le présent avis (cf. Art. 1, 6 et 7 ci-dessus).

Cette appréciation est valable jusqu'au 30 septembre 2022.

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenue avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au CCP « T-FIX » - DEVEB 68 de Septembre 2019– Révision 02.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTROLE.

